

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 9 octobre 2001 à 19 heures, à la salle Des lys, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Robert Filteau, Normand Héroux, Yves Langevin, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Claude Roy

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Absences

Mesdames Marie-Claire Giguère, Nicole LeBlanc
Messieurs Claude Denis, Pierre Hurtubise, Jean Létourneau, Antonio Pellegrino

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 19 h 6.

L.I.P., a. 163 et
a. 165

Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation a été respectée et que l'avis public a été donné.

25-CC-2001-2002
Projet d'économie
d'énergie

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois d'avril 2001, la Commission scolaire Marie-Victorin a procédé par invitation publique selon le système d'appel d'offres pour un contrat visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique, pour douze (12) de ses immeubles (ci-après appelé le «PROJET»);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'appel d'offres, la Commission scolaire Marie-Victorin doit établir un régime d'équité dans le processus d'octroi des contrats en favorisant l'égalité des chances et de traitement à toute personne;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus de sélection appliqué dans le cadre du PROJET, l'une des entreprises de services éconergétiques ayant soumis une proposition a émis certains commentaires concernant l'application du *Règlement sur les contrats de constructions des immeubles des commissions scolaires*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin se doit de vérifier la procédure appliquée dans le cadre du PROJET;

CONSIDÉRANT QUE toute commission scolaire est toujours libre de conclure ou non un contrat visé par un appel d'offres, et plus particulièrement dans le cadre du PROJET, puisque les documents d'appel d'offres contiennent une clause concernant le droit de rejet de propositions, et que les candidats étaient avisés que la Commission scolaire Marie-Victorin se réservait le droit de n'accepter aucune des propositions reçues, même celle offrant la meilleure valeur économique pondérée;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin désire, afin de répondre davantage à ses besoins d'économie d'énergie, ajouter à ce PROJET d'autres de ses immeubles et les incorporer dans son programme visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique;

CONSIDÉRANT QUE dans tout appel d'offres l'égalité des chances et la libre concurrence doivent prévaloir;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ginette Lechasseur :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin n'accepte aucune des propositions reçues dans le cadre du PROJET;

QUE les documents d'appel d'offres du PROJET soient modifiés et adaptés afin d'ajouter d'autres immeubles dans son programme visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique;

ET QUE la Commission scolaire Marie-Victorin recoure à un nouvel appel d'offres public.

Adoptée unanimement

26-CC-2001-2002
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Gaudreau que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 19 h 12 lorsque les délibérations prennent fin.

